

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.022

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 MARS 2003

DATE D'AFFICHAGE

13 MARS 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme COURTIN
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Mme DURAND, M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONSTRUCTION DU GYMNASE CHAMPLAIN
CONVENTION DE SERVITUDE RESEAU E.D.F.

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre des travaux de construction du gymnase au lycée Champlain, Electricité De France doit procéder la pose d'un câble nécessaire à la desserte basse tension de cet équipement.

L'ouvrage doit être implanté sur les parcelles cadastrées CL 68 et 69, propriétés de la Ville de ROYAN.

A cet effet, E.D.F. a élaboré une convention de servitude qui fixe les modalités juridiques et techniques liées à la pose et à l'exploitation de ce réseau.

La servitude se traduit par le passage de la canalisation basse tension posée en tranchée sur une longueur de 125 m. Ces travaux sont situés sur la zone de parking et sur l'accès au gymnase entre le local technique et le poste existant situé à l'entrée du lotissement "Le Belvédère".

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité du projet et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention de servitude E.D.F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser les travaux de raccordement électrique du gymnase "Champlain"
- VU le projet de convention établi par E.D.F. pour le passage et l'entretien de la canalisation en servitude sur les parcelles CL 68 et 69 appartenant à la Ville de ROYAN,
- Vu l'avis favorable de la Commission de Travaux en date du 20 février 2003,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de convention de servitude établi par E.D.F. en vue de procéder à la réalisation du branchement électrique du gymnase "ChAMPLAIN",
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 mars 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS